



## Liste de vérification pour survivre aux ententes de services avec le réseau public

Voici une liste de vérification d'éléments à ne pas oublier si votre organisme décide d'aller vers une entente de services. Pour plus d'information sur chacun des points, se référer à la page du **Guide de survie aux ententes de services avec le réseau public** indiquée entre parenthèse.

- Avez-vous bien révisé les différents enjeux soulevés par le mouvement communautaire relativement aux ententes de services (page 7)
- Est-ce que le Conseil d'administration, l'équipe de travail et les membres se sont prononcés en faveur de l'entente de services et ont-ils reçu toutes les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée ? (page 9)
- Avez-vous pris le temps de bien évaluer les impacts d'une entente de services sur votre organisme ? (page 9)
- Avez-vous bien pris le temps de préparer la négociation ? Avez-vous :
  - Déterminé le contexte de l'organisme (page 11)
  - Étudié la proposition de l'entente de services ? (page 11)
  - Élaboré vos revendications et les arguments qui les soutiennent ? (page 11)
  - Identifié le profil et le contexte de l'établissement proposant l'entente ? (page 12)
  - Anticipé les revendications et les arguments de l'établissement ? (page 12)
  - Déterminé qui va négocier pour votre organisme et les modalités de liaison ? (page 13)
  - Élaboré la stratégie de négociation ? (page 13)
- Avez-vous pris le temps de concevoir un contrat de base pour l'entente ? Y retrouve-t-on :
  - La mission des deux parties (page 15)
  - Les définitions, acronymes, et abréviations expliqués (page 15)
  - L'objet de l'entente, les objectifs, les personnes visées et les modalités d'accès (page 16)
  - Les devoirs et responsabilités des deux parties (page 16)
  - Les mécanismes de suivi de l'entente (moyens de communications, résolution de problèmes et/ou litiges, reddition de comptes et modalités d'évaluation) (page 17)
  - Les réserves (page 17)
  - Les conséquences aux défauts des partenaires (page 17)
  - La durée de l'entente (page 17)
  - Les dispositions particulières (page 18)
  - Les signatures des deux parties (page 18)
  - Les annexes (page 18)



Avez-vous bien évalué les besoins financiers dont devra disposer votre organisme pour réaliser l'entente ? Avez-vous évalué :

- Les frais administratifs ? (page 19)
- Le 15% pour les imprévus ? (page 19)
- Les frais locatifs ? (page 20)
- Les frais de déplacements ? (page 21)
- Les frais de supervision et de coordination ? (page 21)
- Les frais de personnel ? (page 21)
- Les frais de formation ? (page 21)
- Les frais directement imputables à l'entente ? (page 22)

